

*L'ajournement*

• (1805)

Nous croyons que ce chiffre est inexact. Nous croyons que la proportion de chômeurs est beaucoup plus élevée parce que des centaines de personnes se découragent et ne s'inscrivent plus comme demandeurs d'emplois aux bureaux locaux de la CEIC parce qu'elles n'ont plus d'espoir. Le besoin existe, et il est certain que ces emplois seraient bien accueillis dans cette région du Canada.

Le deuxième motif d'appuyer ce projet est le nouveau marché de 400 000 tonnes de charbon qu'aurait la Société du développement du Cap-Breton. La société produit un charbon à haute teneur en soufre, ce qui joue en faveur du projet et non contre.

Troisièmement, le projet fournirait de nouveaux clients aux fournisseurs de biens et services de la province de Nouvelle-Écosse. Le coût en capital serait de 450 millions de dollars. Il ferait affluer de nouvelles recettes fiscales au niveau municipal, provincial et fédéral.

Quatrièmement, cette technologie a fait ses preuves; elle est celle que Husky Oil a choisie pour son usine de valorisation de 1,5 milliard de dollars, à Lloyminster.

Cinquièmement, elle est la technologie la plus avancée pour débarrasser le charbon et l'huile des matières polluantes qui sont à l'origine des pluies acides.

Sixièmement, il résulterait de ce projet un plus grand nombre d'emplois permanents que de Hibernia, à une fraction du coût de Hibernia.

Septièmement, la production de 4 milliards de barils par année alimenterait les raffineries en stocks de grande qualité pour la production de l'essence et du diesel; il fournirait aussi des combustibles propres aux services publics d'électricité, de même que des sous-produits pouvant donner du soufre pur.

Huitièmement, on pourrait l'intégrer à la centrale de Nouvelle-Écosse, à Point Tupper, afin de produire 150 mégawatts d'électricité de plus à un prix dérisoire.

Neuvièmement, plus de cinq millions de dollars ont été investis jusqu'à maintenant dans des essais de production du charbon et des études de faisabilité, dont deux millions de dollars par les gouvernements fédéral et néo-écossais.

Dixièmement, ce projet aurait l'avantage de réduire les coûts en capital de 65 p. 100; les mégaprojets que le gouvernement fédéral subventionne dans l'Ouest seraient plus rentables et bénéficieraient de la viabilité commerciale qu'assurent les stimulants fédéraux.

Pour que ces dix éléments permettent de créer des emplois dans une région à taux de chômage élevé, d'utiliser une nouvelle technologie qui soit sûre pour l'environnement et pour la population de l'endroit et d'ailleurs, il faut absolument qu'il contribue à réduire de façon tangible le problème des pluies acides. Pour cela, il va falloir que le gouvernement fédéral appuie ce projet à fond comme il en a appuyé d'autres dans tout le pays. S'il accorde à ce consortium le crédit d'impôt qu'il espère, la plupart des fonds, sinon tous, pourront être fournis par le secteur privé.

C'est ainsi que l'État contribuera activement à créer des activités économiques dans une région qui en a désespérément besoin et que le secteur privé apportera sa contribution financière à la réalisation de cet objectif.

C'est certes là un exemple d'une bonne politique. J'espère seulement que les députés ministériels d'en face et, en fait, le porte-parole actuel du gouvernement appuient officiellement et sans équivoque le projet de la société Scotia Synfuels, qui a déjà l'appui de toutes les municipalités du Cap-Breton.

Il s'est aussi produit quelque chose de très inusité dans la province de la Nouvelle-Écosse. Le 18 avril, à l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse, les néo-démocrates, finalement, les conservateurs et, oui, l'opposition officielle libérale ont tous convenu, au moyen d'une résolution, d'appuyer le projet de la société Scotia Synfuels. En tant que législateurs provinciaux, ils comprennent l'importance de ce projet pour l'île du Cap-Breton, du point de vue de la relance de la production houillère, de la création d'emplois dans le secteur de la construction et d'emplois permanents, de la protection de l'environnement et de notre lutte contre les pluies acides.

• (1810)

Pour terminer je demande aux députés ministériels de songer sérieusement à répondre favorablement au consortium avant la fin du présent exercice. Ils doivent le faire d'ici à la fin de mai s'ils ne veulent pas que le